

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR



DATE : 13 mars 2017
HEURE : 20 h 00
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Questions de l'auditoire
 - 3.1.
 - 3.2.
 - 3.3.
4. Correspondances
 - 4.1.
 - 4.2.
 - 4.3.

5. GREFFE

- 5.1. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017 à 20 h
- 5.2. Affaires découlant du procès-verbal
- 5.3. Adoption du règlement 1691-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 13.5.4.2 intitulé «Hauteur» et l'article 13.5.4.5 intitulé «Matériaux autorisés» du chapitre 13 «Aménagement extérieur» afin de modifier les normes quant à la construction de plus d'un mur de soutènement en pierre naturelle
- 5.4. Adoption du second projet du règlement 1692-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'annexe 1, «Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2», en agrandissant les limites de la zone 204 à même une partie de la zone 108 afin d'y inclure les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par le boulevard Vachon Nord ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications» de la zone 204 agrandie de façon à y ajouter la catégorie «Résidence provisoire» à l'intérieur du groupe «Habitations» et à permettre à l'intérieur des conditions d'implantation que la hauteur maximum soit de six (6) étages
- 5.5. Adoption du règlement 1693-2017 amendant le règlement numéro 1531-2011 et ses amendements relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie, de façon à remplacer l'annexe A identifiant le territoire visé par l'application du règlement en y ajoutant les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par la limite arrière des lots bornant le côté nord-est du boulevard Vachon Nord ainsi que le lot 3 253 616 (incluant son accès sur une partie du lot 3 432 913 – chemin de fer)
- 5.6. Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du Regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014
- 5.7. Nomination d'un procureur suppléant pour représenter la Ville devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie pour deux (2) dossiers
- 5.8. Prolongation de l'entente pour services professionnels avec la firme *Sylvain, Parent, Gobeil, Simard partie intégrante de Beauvais, Truchon s.e.n.c.r.l.* à titre de procureur de la Ville devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie jusqu'au 30 avril 2017

- 5.9. Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (École L'Éveil) / diminution de la largeur de la servitude vis-à-vis l'agrandissement projeté du bâtiment de l'École L'Éveil (lot 3 254 415 du Cadastre du Québec) et autorisation de déplacer la conduite d'égout pluvial du stationnement avant dans ladite servitude
- 5.10.
- 5.11.
- 5.12.
- 5.13.

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1. Acceptation des comptes pour la période du 13 février au 12 mars 2017
- 6.2. Règlement numéro 1676-2016 décrétant une dépense de 2 150 000,00 \$ et un emprunt de 1 490 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes nettes, pour les travaux de construction et d'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de l'anneau d'athlétisme et la construction de bâtiments de services / modification du titre ainsi que des articles 1, 2 et 3 visant à augmenter la dépense et à approprier une source de financement versée comptant
- 6.3. Règlement d'emprunt 1633-2015 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 000 000,00 \$ / modification du titre ainsi que de l'article 3 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.4. Règlement numéro 1649-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 925 000,00 \$ / modification du titre ainsi que de l'article 2 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.5. Règlement numéro 1653-2016 décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout de 1 208 120,00 \$ et un emprunt de 264 406,00 \$ / modification du titre ainsi que l'article 2 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.6. Règlement numéro 1544-2012 décrétant des dépenses en immobilisations de 900 000,00 \$ et un emprunt de 84 000,00 \$ / modification du titre ainsi que l'article 2 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.7. Règlement numéro 1650-2016 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie et un emprunt de 320 000,00 \$ / modification du titre ainsi que l'article 2 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.8. Règlement numéro 1651-2016 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le parc industriel et un emprunt de 500 000,00 \$ / modification du titre ainsi que l'article 2 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.9. Règlement numéro 1652-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes nettes, pour les travaux de pavage des accotements du rang Saint-Étienne Nord (du pont multifonctionnel jusqu'à l'avenue des Champs) ainsi que les travaux d'aménagement des approches du pont multifonctionnel / modification du titre ainsi que l'article 3 du règlement visant la diminution de l'emprunt par l'appropriation d'une source de financement versée comptant
- 6.10. Réalisation complète de l'objet de règlements d'emprunt (annulation de plusieurs soldes résiduels dans une même résolution)
- 6.11. Renouvellement des contrats de service avec *Telus Mobilité* pour l'ensemble de la téléphonie cellulaire incluant l'achat de six (6) nouveaux appareils
- 6.12. Centre Caztel / acquisition d'un nouveau serveur pour le système de caméras de surveillance, remplacement de deux (2) caméras défectueuses et ajout d'une caméra supplémentaire
- 6.13. Renouvellement de maintenance du pare-feu Fortigate 200d du système informatique
- 6.14.
- 6.15.

7. URBANISME

- 7.1. Résolution acceptant ou refusant les dérogations mineures suivantes, soit :
 - 7.1.1. Propriété sise au 1075 rue Notre-Dame Sud
Lot : 2 961 340 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la marge de recul avant de la résidence construite en 1982 à une distance de 8,5 mètres au lieu d'un minimum de 9,0 mètres tel qu'exigé au règlement de l'époque
 - 7.1.2. Propriété sise au 245 route Chassé
Lot : 3 253 292 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la superficie de l'enseigne sur façade à 6,68 mètres carrés au lieu d'un maximum permis de 6,0 mètres carrés, tel qu'autorisé à l'article 11.3.4, catégorie «A», du règlement de zonage numéro 1391-2007

- 7.1.3. Propriété sise aux 207 boulevard Vachon Sud / 404 avenue Saint-Cyrille
 Lot : 2 961 899 du Cadastre du Québec
 Dérogation : Permettre l'aménagement de cinq (5) espaces de stationnement tel que présenté au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre François Lehouillier daté du 12 janvier 2017 (dossier 28513), et ce, contrairement aux normes exigées au chapitre 9 intitulé «Stationnement hors rue» du règlement de zonage numéro 1391-2007, visant plus explicitement la tenue, la situation, les accès des espaces de stationnement ainsi que la dimension des allées de circulation
- 7.1.4. Propriété sise au 1186 boulevard des Peupliers
 Lot : 3 253 587 du Cadastre du Québec
 Dérogations : Reconnaître la marge de recul avant de la maison mobile construite en 1991 à une distance de 4,44 mètres au lieu d'un minimum de 4,6 mètres ainsi que la localisation de la galerie latérale droite à 0,44 mètre au lieu d'un minimum de 1,0 mètre, tels qu'exigés au règlement de l'époque, ainsi que reconnaître la superficie totale de deux (2) remises à 52,6 mètres carrés au lieu d'un maximum permis de 40,0 mètres carrés, contrairement aux normes stipulées au permis #91-06-156 émis le 3 juin 1991 et au permis #96-05-155 émis le 6 mai 1996
- 7.2. Résolution fixant une séance d'information (10 avril 2017 à 19h45) pour l'étude de deux (2) demandes de dérogations mineures, soit :
- 7.2.1. Propriété sise au 739 avenue Voyer
 Lot : 2 962 328 du Cadastre du Québec
 Dérogation : Permettre la construction d'un abri d'auto avec vestibule d'entrée sous l'abri d'auto d'une dimension de 6,1 mètres par 7,32 mètres, sur fondation techno-pieux, à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale calculée à partir du revêtement extérieur projeté du mur latéral au lieu d'un minimum de 2,0 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.4.1b) du règlement de zonage numéro 1391-2007
- 7.2.2. Propriété sise au 1135 boulevard Vachon Nord
 Lot : 3 253 620 du Cadastre du Québec
 Dérogation : Permettre, pour son locataire, l'installation de huit (8) enseignes sur la façade du bâtiment, soit six (6) enseignes d'une superficie de 1,9 mètre carré chacune, ainsi que deux (2) enseignes d'une superficie de 3,8 mètres carrés chacune, représentant une superficie totale de 19,0 mètres carrés, contrairement à ce qui est stipulé aux articles 11.3.3.4 et 11.3.4, catégorie «B», paragraphe a) du règlement de zonage numéro 1391-2007 qui n'autorise qu'une seule enseigne par local commercial d'une superficie maximale de 9,0 mètres carrés
- 7.3.
- 7.4.
- 7.5.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1. Reconnaissance d'organismes ou d'organisations en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*
- 8.1.1. Festival sportif de Sainte-Marie
- 8.1.2. HKD3
- 8.1.3. Comité d'accueil et d'intégration des immigrants (CAIDI)
- 8.1.4. Comité de la Fête du Canada
- 8.1.5. Le Théâtre La Foulée des planches
- 8.1.6. Club de Taekwondo de Sainte-Marie
- 8.1.7. Club de peinture
- 8.1.8. Artistes et Artisans de Beauce (AAB)
- 8.1.9. Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce
- 8.1.10. Cercle de Fermières de Sainte-Marie
- 8.1.11. Oxygène Santé Forme
- 8.1.12. Maison de la Famille Nouvelle-Beauce
- 8.1.13. Club FADOQ Les Joyeux Beaucerons de Ste-Marie inc.
- 8.2. Intégration du *Comité d'accueil et d'intégration des immigrants (CAIDI)* à l'intérieur de l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 / premier versement
- 8.3. Signatures du protocole d'entente avec les représentants de *HKD3* concernant l'offre du «Programme Jeunesse Xplosion» pour la période du 15 mars 2017 au 31 décembre 2018
- 8.4. Politique familiale municipale / mandat de services professionnels pour la mise à jour de la politique familiale municipale et de son plan d'action

- 8.5.
- 8.6.
- 8.7.
- 8.8.

9. PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- 9.1. Ratification de l'embauche de personnel / Centre Caztel (secteur aréna), saison des glaces 2016-2017
- 9.2. Ratification de la signature du contrat de location de la patinoire Placide-Poulin du Centre Caztel avec *Jem Concept* pour la présentation de la 3^e édition du Salon Habitation Nouvelle-Beauce qui a eu lieu les 10, 11 et 12 mars 2017
- 9.3. Signatures du contrat de location de la patinoire Placide-Poulin du Centre Caztel avec l'organisme communautaire *Maison de la Famille Nouvelle-Beauce* pour la tenue de l'événement Bazar Sainte-Marie les 20 et 21 mai 2017
- 9.4. Achat de tapis passe-fils pour la tenue d'événements extérieurs et intérieurs au Centre Caztel
- 9.5. Éclairage des estrades lors de la présentation de spectacles à la Patinoire Desjardins du Centre Caztel (remplacement de la résolution numéro 2017-01-22)
- 9.6. Résolution autorisant la création d'un (1) nouveau poste (minimum de 35 heures / semaine) en gestion événementielle
- 9.7.
- 9.8.
- 9.9.
- 9.10.

10. INGÉNIERIE

- 10.1. Travaux de vidange et de disposition des boues de l'étang d'épuration numéro 2 (modification de la résolution numéro 2016-11-710)
- 10.2. Services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau de piscine pour l'année 2017
- 10.3. Signatures du contrat pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la section SDEM de l'immeuble sis au 640-644 route Cameron pour une période de douze (12) mois débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2017 (modification de la résolution numéro 2017-02-154)
- 10.4. Acceptation des soumissions publiques pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 3^e avenue du Parc-Industriel
- 10.5. Prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur d'une partie du périmètre urbain du secteur Ouest, de la rue des Berges et d'une partie du rang Saint-Étienne Nord (jusqu'au numéro civique 301)
 - 10.5.1. Autorisation pour les propriétaires du lot 2 960 694 du Cadastre du Québec de construire un branchement d'aqueduc sur la lisière de terrain faisant l'objet d'une servitude d'égout sanitaire et pluvial en faveur de la Ville de Sainte-Marie
 - 10.5.2. Signatures de protocoles d'entente avec les propriétaires de terrains vacants bornant l'extrémité ouest de la route Saint-Elzéar (périmètre urbain) visant le prolongement des services municipaux face à leurs propriétés
 - 10.5.3. Acquisition du lot 4 734 637 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur Jacques St-Hilaire
 - 10.5.4. Ratification de l'autorisation accordée au Service de l'ingénierie d'inclure au document d'appel d'offres les travaux de prolongement des services municipaux de l'extrémité ouest de la route Saint-Elzéar (périmètre urbain)
- 10.6. Travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec / autorisation et ratification des directives de changement numéros 36 et 44 ainsi que des modifications aux honoraires en architecture
- 10.7. Travaux de renforcement de la suppression du réservoir Bisson / autorisation et ratification des directives de changement numéros DC-02-1, DC-02-2, DC-03, DC-04-1, DC-05, DC-05-1, DC-06-1, DC-07, DC-08, DC-09, DC-10, DC-11, DC-12, DC-13, DC-14, DC-15 ET DC-16
- 10.8. Acceptation des soumissions sur invitation pour la démolition de l'ancienne usine de filtration sise au 2727 rang Saint-Gabriel Sud à Saints-Anges
- 10.9. Salle des serveurs de l'hôtel de ville / ratification de la dépense relative à l'acquisition d'une unité de climatisation
- 10.10. Travaux de reconstruction de l'émissaire pluvial de l'avenue Voyer / ratification du mandat de services professionnels accordé à *WSP Canada inc.* pour fournir un complément d'informations en ingénierie nécessaires à la demande de certificat d'autorisation déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- 10.11. Bassin de sédimentation – ruisseau du Marais / mandat de services professionnels pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

- 10.12. Signature d'une permission en faveur d'Hydro-Québec pour des travaux à effectuer sous les lignes de transport dans le cadre des travaux de réfection et d'élargissement du rang Saint-Gabriel Sud
- 10.13.
- 10.14.
- 10.15.

11. TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Ratification de l'embauche d'un salarié temporaire
- 11.2. Embauche d'un salarié régulier à temps complet
- 11.3. Acceptation des soumissions pour la fourniture des matériaux granulaires pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 / travaux réguliers, travaux financés à même diverses sources de financement et travaux urgents
- 11.4. Acceptation des soumissions pour la fourniture et l'opération de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 / travaux réguliers, travaux financés à même diverses sources de financement et travaux urgents
- 11.5. Acceptation des soumissions pour le lignage de démarcation routière pour l'année 2017
- 11.6. Acceptation des soumissions pour la fourniture de chlorure de calcium liquide concentré à 35% pour l'année 2017
- 11.7. Acceptation des soumissions pour la location de camionnettes pour la période estivale 2017
 - 11.7.1. SAMAR
 - 11.7.2. Travaux d'entretien de la Véloroute
 - 11.7.3. Service des parcs et des équipements récréatifs
 - 11.7.4. Service des travaux publics
- 11.8. Acceptation des soumissions pour les travaux de colmatage des nids-de-poule «travaux 2017» sur le territoire de la Ville
- 11.9. Acceptation des soumissions pour l'acquisition d'un balai de rue aspirateur de type compact avec vide-puisards
- 11.10. Achat de petits équipements financés à même le fonds de roulement
 - 11.10.1. Flèches avec capteur solaire
 - 11.10.2. Mini-panneau à messages variables pour les chantiers
- 11.11. Achat d'une remorque dompeuse financée à même le fonds de roulement
- 11.12. Contrat de location de camions spécialisés pour le nettoyage des conduites d'égouts domestique et pluvial ainsi que les puisards de rues pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 / résiliation du contrat actuel, mandat à une entreprise pour la période du 14 mars au 14 avril 2017 et modification de l'appel d'offres (début le 15 avril 2017)
- 11.13. Prolongation de la période d'embauche d'un salarié temporaire au Service des travaux publics
- 11.14. Service des travaux publics / embauche d'un salarié surnuméraire
- 11.15.
- 11.16.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1. Adoption du rapport annuel 2016 en lien avec le schéma de couverture de risques
- 12.2. Résolution autorisant le Service de sécurité incendie à présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document ou demande transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant l'aménagement d'une borne sèche au Lac Marcoux (lot 5 408 494 Ptie du Cadastre du Québec)
- 12.3. Embauche de quatre (4) pompiers réservistes à temps partiel
- 12.4. Achat d'une lance incendie Hydrovent financée à même le fonds de roulement
- 12.5.
- 12.6.
- 12.7.

13. DIRECTION GÉNÉRALE

- 13.1. Aide financière
 - 13.1.1. Centre d'hébergement de Sainte-Marie (réalisation d'une fresque)
 - 13.1.2. École Mgr-Feuillault (Brigadiers scolaires)

- 13.1.3. FADOQ région Québec - Chaudière-Appalaches (gala de danse)
- 13.1.4. Maison de la Famille Nouvelle-Beauce
- 13.1.5. Messiah 2000 (Messe des artistes en Beauce -18^e édition)
- 13.1.6. Théâtre La Foulée des planches
- 13.1.7. Club de patinage artistique de Sainte-Marie
- 13.2. Fête nationale / édition 2017
 - 13.2.1. Demande d'assistance financière pour l'organisation des festivités
 - 13.2.2. Signatures d'un protocole d'entente avec Ovascène pour l'organisation du volet spectacles
 - 13.2.3. Partenariat avec l'Association des pompiers de Sainte-Marie
 - 13.2.4. Signatures d'une entente tripartite avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et la Polyvalente Benoît-Vachon pour le lancement des feux d'artifice
 - 13.2.5. Contrat de service pour le déploiement des feux d'artifice incluant la fourniture du matériel pyrotechnique
- 13.3. Nomination d'un troisième représentant de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH)
- 13.4. Vente de terrains résidentiels
 - 13.4.1. Mireille Vallée et William Laflamme (lot 5 855 531 du Cadastre du Québec)
 - 13.4.2. Christina Foy et Julien Doyon (lot 5 855 536 du Cadastre du Québec)
 - 13.4.3. Sammy-Jo T. Laflamme et Samuel Jacques (lot 5 855 538 du Cadastre du Québec)
- 13.5. Vente d'un terrain industriel (lot 5 990 824 du Cadastre du Québec / Parc secteur Est) à *Placements Napert inc.*
 - 13.5.1. Résolution autorisant la signature de la promesse d'achat
 - 13.5.2. Résolution autorisant la vente
- 13.6. Signatures d'une entente de partenariat avec le *Club de Golf de Beauce inc.* pour l'année 2017
- 13.7. *Regroupement Marcheurs et Coureurs du Québec* / autorisation de passage le dimanche 15 octobre 2017 pour les trajets marche (5 km) et course (2, 5 et 10 km) (remplacement de la résolution numéro 2017-02-107)
- 13.8. *Défi Challenge Québec 800* (édition 2017) / autorisation de droit de passage le samedi 20 mai 2017
- 13.9. Réfection et élargissement du rang Saint-Gabriel Sud
 - 13.9.1. Coûts du déplacement des utilités publiques réalisé par Hydro-Québec – phase 1 (modification de la résolution numéro 2014-10-548)
 - 13.9.2. Coûts du déplacement des utilités publiques réalisé par Telus - phase 2
- 13.10. Annulation et création d'une servitude de droits réels et perpétuels de passage sur une partie du lot 2 960 718 du Cadastre du Québec, propriété de *Constructions Pro-Jem inc.* / nomination d'un notaire (modification de la résolution numéro 2017-02-161)
- 13.11. Conception d'un plan d'aménagement de l'ensemble du terrain de Smucker's et des lieux environnants (incluant le Parc nature – Domaine Taschereau ainsi qu'une partie de la rue Notre-Dame Nord) / mandat de services professionnels
- 13.12. Signatures de l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration intervenue avec le *Gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports)* dans le cadre du *Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* pour le projet de réfection et d'élargissement du rang Saint-Gabriel Sud (de la route du 3^e Rang jusqu'à la municipalité de Saints-Anges)
- 13.13.
- 13.14.
- 13.15.
- 14. Dépôt de documents :
 - 14.1. Règlement numéro 1687-2017 - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 14.2. Règlement numéro 1688-2017 - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 14.3. Règlement numéro 1689-2017 - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 14.4. Règlement numéro 1690-2017 - Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 14.5.
 - 14.6.

15. Questions de l'auditoire
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF